
Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français

Linguistic bases of emancipation: English system, French system

El lenguaje de las Bases de emancipación: Sistema Inglés, el sistema francés

Yannick Chevalier, Hugues Constantin de Chanay et Laure Gardelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/22620>

DOI : 10.4000/mots.22620

ISBN : 978-2-84788-893-5

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 9 mars 2017

Pagination : 9-36

ISBN : 978-2-84788-892-8

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Yannick Chevalier, Hugues Constantin de Chanay et Laure Gardelle, « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 113 | 2017, mis en ligne le 09 mars 2017, consulté le 05 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/22620> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.22620>

Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français

Au sens où le terme désigne les rapports sociaux de sexe¹, le « genre » est un objet politique qui se manifeste aussi dans la langue et le discours : les politiques de lutte contre les discriminations, notamment celles qui se fondent sur l'orientation sexuelle et le sexe biologique², impliquent la lutte contre une sous-catégorie de discriminations, les discriminations linguistiques. Celles-ci, parce qu'elles permettent différencier les sexes (non seulement par les pronoms comme *he / she* en anglais ou *il / elle* en français, mais aussi dans certaines langues par les marques d'accord, l'opposition orale entre la présence ou l'absence d'une consonne finale ou à l'écrit la présence ou l'absence d'un

1. Il s'agit d'un emploi récent en français. « Catégorie sociale liée au sexe », dit *Le Petit Robert 2016*, qui le range sous le sens général « Ensemble d'êtres ou d'objets présentant des caractères communs ». Pour ce dictionnaire, le terme désignerait donc les membres sélectionnés par le système, mais nous ne trouvons pas d'emplois français nets en ce sens (des exemples comme « une femme qui n'était pas son genre » dans Proust, sont peut-être des métonymies). Au sens de « catégorie sociale liée au sexe », il est défini comme anglicisme. C'est sans doute en raison de cet emprunt à l'anglais *gender*, et des résistances que le terme a suscité en France à partir des années 1980, que cette acception de « genre » est absente du dictionnaire en ligne du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL). Sur l'évolution sémantique de *genre* en français et en anglais, voir Arrivé, 2008, p. 152-155. Sur l'histoire des usages contemporains du mot dans le discours féministe (1970-2010), voir Chevalier et Planté, 2014, p. 14-16.
2. L'article 1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 modifié par la loi n° 2816-1547 du 18 novembre 2016, art. 86 définit ainsi la discrimination : « Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable ». À noter que la loi française distingue entre sexe, orientation sexuelle et identité de genre.

Université Lumière-Lyon 2
yannick.chevalier@univ-lyon2.fr
Université Lumière-Lyon 2, ICAR
huguesconstantindechanay@yahoo.fr
Université Grenoble-Alpes, LIDILEM
laure.gardelle@univ-grenoble-alpes.fr

e final), permettent aussi de les discriminer. Les luttes contre les discriminations ont de ce fait un versant linguistique et, du moment que le sexe biologique, l'orientation sexuelle et certaines catégories grammaticales, si disparates soient-ils, peuvent s'exprimer par un même terme, « genre », elles sont à l'origine de nouvelles pratiques discursives allant généralement dans le sens de la recherche d'une concordance entre les catégories du genre grammatical et les identités de genre des individus dont il est question. La mise en pratique ou le refus de ces nouvelles pratiques, qui concernent aussi bien le discours en général (*écrivaine, électeur/trice*) que l'écrit seul (qui permet la fusion et la disjonction de formes « masculines » et « féminines » : par exemple *les élu.e.s* ou *les député-es*) représente en général dans le discours un positionnement idéologique et corrélativement une pratique politique. On se concentre dans ce dossier sur les pratiques graphiques, l'oral posant de tout autres problèmes.

Ces nouveaux usages graphiques ne sont pas encore clairement normés par un cadre juridique homogénéisant : si aucune loi ne fixe de norme en la matière, se multiplient néanmoins de nouveaux « protocoles »³ graphiques non discriminants du français, juridiquement plus ou moins optionnels. Dès lors recourir à ces usages graphiques revient à faire fonctionner un marqueur idéologique (pertinence affichée de la question de l'égalité femmes / hommes ; soulignement des effets d'invisibilisation des femmes qui résulte du recours au seul masculin ; pratique d'énonciation de soi dans un cadre d'émancipation ou d'*empowerment*). Le marqueur peut aussi être appréhendé comme générationnel (les plus jeunes étant plus favorables à de nouvelles graphies confortant des statuts qui à leurs yeux ne devraient plus être objets de combats) et politiques (stéréotypiquement, les pratiques graphiques non discriminatoires seraient associées à la gauche, et leur refus à la droite⁴).

Cette évolution du français s'inscrit dans le prolongement des combats conduits dès les années 1980 dans le milieu anglophone des campus nord-américains sur les politiques inclusives d'égalité femmes/hommes⁵, à propos du lien entre pratiques linguistiques et relations de domination entre groupes sociaux (en l'occurrence les hommes et les femmes), et renoue avec une longue tradition de réflexion politique et militante sur la place des femmes dans la langue, menée par des autrices et des journalistes dès la fin du XIX^e siècle⁶.

Mais, si les rapports sociaux sont peut-être à peu près équivalents entre la France et le monde anglo-saxon, il n'en est pas du tout de même pour les

3. Entendons par là des démarches conseillées mais non prescrites.

4. Pour éviter toute confusion, précisons que relever des stéréotypes ne revient pas à les valider. Toutefois cela correspond au moins superficiellement à une réalité : dès la page d'accueil du site du Parti Socialiste on trouve le choix « Je reste informé-e » tandis que sur celui de Les Républicains on trouve, également en page d'accueil, le choix « Devenir référent » (et non pas, donc, « référent-e »).

5. Sur cette question, voir Livia, 2000.

6. Sur cette question, voir Planté, 2015.

langues que sont l'anglais et le français. C'est pourquoi, en introduction de ce dossier consacré au français, il a semblé indispensable de faire avant tout le point sur les deux systèmes avec les questions sous-jacentes suivantes : comment les relations entre hommes et femmes sont-elles exprimées par la structure de l'anglais ? en va-t-il de même en français ? et du point de vue graphique, ce qui est praticable en anglais l'est-il en français, et si oui comment ? Nous souhaitons ainsi par ces développements préliminaires, non pas promouvoir des options graphiques et prendre parti dans un débat pour le moins brûlant, mais offrir un cadrage qui permettra de situer les différents points de vue dans une problématique idéalement délestée d'engagement militant pour telle ou telle cause.

Le court dossier qui suit est consacré à la fois au versant idéologique des pratiques graphiques françaises et au versant pratique : qu'est-il possible de faire ? Il est restreint dans son sujet (on aborde l'ample question des rapports sociaux de sexe par l'angle plus maîtrisable des pratiques graphiques) et dans son format (deux articles explorant chacun un aspect de la question) : mais on le conçoit ici comme une base pour aborder la question actuelle et fondamentale de l'expression linguistique des identités de genre, des enjeux discursifs d'égalité femmes / hommes, et plus généralement des implications politiques des choix graphiques en discours. Le titre qui lui a été donné, « écrire le genre », repose volontairement sur une métonymie, en ce qu'il suppose que la représentation linguistique des genres entretient des rapports avec les deux genres principaux humains extralinguistiques (les hommes, au sens spécifique de ce terme, et les femmes). Les choix de graphies inclusives témoignent en effet, pour le dire à gros traits, de la conviction des scripteurs que l'émancipation des femmes passe aussi par un travail sur la langue.

La situation de l'anglais : une domination patente

On peut parler pour l'anglais des rapports linguistiques entre hommes et femmes comme d'une domination partielle (le générique classique – concurrencé comme on le verra par *they / their* – est *he*, mais l'opposition masculin / féminin ne concerne que les animés), référentielle (les noms n'ont pas de genre, seuls les référents sexués sont susceptibles d'en avoir), reconnue exogène (la langue reflète des rapports sociaux qu'on considère sans mal comme étrangers à sa logique). À ces facteurs linguistiques endiguant l'androcentrisme de la langue et facilitant la réforme des graphies s'ajoute le fait que cet andro-centrisme limité est perçu et combattu de longue date.

Dans le monde anglophone, les critiques de la langue comme outil androcentré sont anciennes, mais les tentatives de réforme datent pour la plupart de la seconde vague de féminisme des années 1960, notamment sous l'impulsion

de Betty Friedan aux États-Unis – voir par exemple son ouvrage fondateur *The Feminine Mystique* (1963). Dans le domaine linguistique, les critiques portent sur un certain nombre d'usages, jusqu'aux prénoms donnés par les météorologues du *National Hurricane Center* aux cyclones et tornades, prénoms qui sont alors exclusivement féminins. Or dans le système du genre grammatical tel qu'il est décrit à l'époque par les grammaires, les emplois de *she* pour les inanimés apparaissent comme le fruit de connotations féminines ; il n'y a de là qu'un pas à considérer que les prénoms féminins pour les cyclones et tornades s'expliquent par une association « naturelle » entre femmes et nature indomptable. En 1969, la *National Organization for Women* vote par conséquent une motion demandant l'alternance avec des prénoms masculins – cela sera mis en place en 1978 aux États-Unis (dès 1975 en Australie).

Parmi les travaux menés par des linguistes, Anne Curzan (2003, p. 181) fait remonter à 1975, avec l'ouvrage *Language and Women's Place* de Robin Lakoff, ce qu'elle appelle les débuts de la « linguistique féministe sérieuse ». Depuis, les publications sont légion. Les critiques qui concernent plus spécifiquement l'écriture du genre concernent deux grands domaines :

a) les marques morphologiques qui spécifient le sexe : *man*, homme (le plus souvent second terme d'un composé, ainsi *fireman*, pompier, ou parfois premier terme, comme dans *mankind*, espèce humaine), ainsi qu'un certain nombre de suffixes féminins peu productifs, mais potentiellement connotés négativement (-*ess*, -*ette* notamment).

b) le système grammatical du genre (au sens de système de classification des noms selon les critères de l'accord), plus particulièrement l'usage du pronom masculin *he* pour les références indifférenciées, c'est-à-dire incluant les femmes autant que les hommes.

À cela s'ajoute l'ensemble des remarques qui n'ont pas lieu d'être : préciser par exemple le statut marital ou le nombre d'enfants d'une femme sans que cela n'ait de pertinence pour le propos tenu. La solution réside alors dans la suppression de telles précisions.

a) Les marques morphologiques qui spécifient le sexe ne concernent pas que les humains (exemple : *tigress*, *billy-goat*), mais c'est pour eux uniquement que se pose la question de la discrimination, en particulier pour les noms de métiers (Huddleston & Pullum 2002, p. 1680). Les composés en *man* sont les plus critiqués⁷, font l'objet de remarques dans les recommandations actuelles

7. Il faut distinguer plus précisément trois cas. Tout d'abord, les composés en *man* pour lesquels une forme féminine en *woman* existe (ainsi *Englishman* / *Englishwoman*), et ceux pour lesquels un pendant féminin n'existe pas (par exemple, *fireman*). Là, le terme en *man* est particulièrement discriminant parce qu'il n'existe pas de référence indifférenciée : **she is a fireman*, **she is an Englishman*. À l'inverse, le troisième cas concerne des noms comme *chairman*, qui admettent cette construction attributive (*she is the chairman*) ; mais *man* conserve malgré tout une représentation plutôt masculine, si bien que *Madam Chairman*, par exemple, est difficile (Huddleston & Pullum 2002, p. 1682). Le terme *chairman* a d'ailleurs été l'un des noms au cœur des cam-

pour un usage non-sexiste de la langue, et pour la plupart, une forme en *woman* et une forme neutre ont été proposées ; ainsi *spokeswoman* et *spokesperson* pour *spokesman* (porte-parole), *chairwoman* et *chair* pour *chairman* (président / présidente), *firewoman* et *firefighter* pour *fireman* (pompier / pompière), *policewoman* et *police officer* pour *policeman* (policier / policière). La forme neutre est la plus utilisée, en particulier en contexte générique – l'anglais ne recourt pas à des formes redoublées, comme le français *les Françaises* et *les Français*. Hors usages de *man* pour des métiers, les guides d'usage universitaires recommandent encore, par exemple, *labour force* au lieu de *man-power*, *staff a ship* au lieu de *man a ship* (*man* est ici un verbe), etc.

Les suffixes spécifiques au féminin, quant à eux, sont peu nombreux et peu répandus en anglais. Sont mentionnés en particulier *-ess* et *-ette*, critiqués pour des raisons différentes. Concernant *-ess*, les termes racines sont pour certains réservés aux hommes, ainsi *prince* (**she is a prince*), mais d'autres peuvent s'appliquer aussi à des femmes, ainsi *actor* (*she is an actor*, ou *she is an actress*) ou *manager* (*a manageress is a manager*). Dans le premier cas (*prince* / *princess*), le suffixe n'est pas critiqué ; mais dans le second (*actor* / *actress*, *manager* / *manageress*) il apparaît comme discriminant parce qu'il isole les femmes au sein de la profession, ce qui, en raison de données sociales historiques, peut avoir pour effet d'impliquer un statut inférieur par rapport aux hommes exerçant le même métier. Quant au suffixe *-ette*, peu productif et relativement récent – il semble avoir été utilisé pour la première fois au début du XX^e siècle pour le terme *suffragette* –, il a fait l'objet de critiques car *-ette* ayant pour fonction première de former des diminutifs, il a surtout servi à la création de termes péjoratifs ; ainsi *editorette*, *reporterette*, *jockeyette* (formé à partir de *jockey*).

b) Les emplois du genre grammatical pour les humains ont été centraux dans la lutte contre toute forme de discrimination, d'autant plus peut-être qu'en anglais, la catégorisation opérée par le genre est d'emblée sémantique⁸. Les référents prototypiques du masculin sont les personnes de sexe masculin ; de même, les femmes pour le féminin, et les inanimés pour le neutre⁹. Le genre de l'anglais est beaucoup moins présent en discours qu'en français : l'opposition masculin / féminin ne se rencontre que dans les pronoms

pagnes féministes. Si un pendant féminin *chairwoman* a été proposé, c'est finalement la forme neutre *chair* qui l'emporte aujourd'hui.

8. Il est le fruit d'une réorganisation à la fin du vieil-anglais, suite à l'érosion des marques flexionnelles. En vieil-anglais, comme en français aujourd'hui, le genre était principalement formel, hormis un cœur motivé pour les humains.
9. Le système du genre n'est donc pas seulement corrélé au critère du sexe ; la distinction entre genres dits animés (masculin / féminin) et neutre fait intervenir une première opposition dont les pôles sont l'humain (plus spécifiquement les personnes) et l'inanimé. Ainsi, une étude d'un corpus électronique représentatif de l'anglais américain d'aujourd'hui, le *Corpus of Contemporary American English*, montre que lorsque le nom antécédent précise le sexe d'un animal (exemple : *male* mâle, *mare* jument), près de 18% des pronoms anaphoriques sont de genre neutre (*it*), et ce, même lorsque la distance entre les deux termes est faible (Gardelle, 2013).

personnels de troisième personne du singulier (*he / she*). Mais l'anaphore de troisième personne du singulier est centrale dans la lutte contre les discriminations, car les références indifférenciées à l'humain, génériques comme spécifiques, se font très souvent à l'aide d'un groupe nominal singulier (par exemple, *the average American* l'Américain moyen / l'Américaine moyenne, *your child* votre enfant, *a good doctor* un bon médecin / une bonne médecin, *a friend of mine* un ami / une amie à moi, *someone* quelqu'un / quelqu'une, etc.). La question du pronom à utiliser dans ces contextes a fait d'autant plus l'objet de débats spécifiques dans le monde anglo-saxon que les noms, eux, ne précisent le plus souvent pas le sexe du référent. Certes, il a été montré que certaines professions (par exemple médecin, secrétaire) étaient malgré tout culturellement associées plutôt à des hommes ou à des femmes, mais la question n'est alors pas linguistique, à la différence du français, pour lequel tout nom est de genre dit masculin ou féminin : dire *un médecin*, par exemple, ancre par la grammaire la représentation plutôt masculine du médecin prototypique.

Pour ces références pronominales indifférenciées, les grammaires prescriptives ont longtemps imposé le pronom masculin, *he*. A. Curzan (2014, p. 118) et Anne Bodine (1990, p. 172) font remonter aux grammaires d'Ann Fisher (1745) et John Kirkby (1746) la référence la plus ancienne à ce principe. Ainsi, J. Kirkby écrit (règle 21) : « *The masc. Person answers to the general Name, which comprehends both Male and Female; as Any Person, who knows what he says.* » Cette règle prescriptive trouve son point culminant dans la loi britannique de 1850 relative à la simplification de la langue dans les textes de lois (*Act for Shortening the Language Used in Acts of Parliament*) : « *in all Acts words importing the masculine gender shall be deemed and taken to include females unless the contrary... is expressly provided.* » Cette prescription allait de pair avec la condamnation d'une autre forme, couramment utilisée en particulier à l'oral : *they*, le pronom pluriel, utilisé depuis le moyen-anglais, mais qui était vu comme violant la règle d'accord en nombre entre un pronom et son antécédent. À noter que la forme redoublée *he or she* était acceptée, mais décrite comme maladroite en cas d'usage trop répété.

Comme on sait, de nombreuses études menées dans différentes aires du monde anglophone durant la seconde moitié du XX^e siècle (par exemple Martyna, 1978 ; Spender, 1980 ; Hamilton, 1988 ; Pauwels & Winter, 2006) ont cependant montré que *he* n'était jamais réellement de référence indifférenciée : il induit une représentation masculine de l'humain prototypique, même si les femmes sont incluses dans la référence. Trois grandes pistes ont été proposées.

– Une solution présentée ici en premier, mais très minoritaire car extrêmement radicale, et qui n'est mentionnée dans aucun guide d'usage : la création d'un pronom épïcène. L'absence de pronom épïcène de troisième personne du singulier a préoccupé grammairiens et passionnés du langage dès le XVIII^e siècle, lorsqu'un certain nombre de grammairiens reconnus tels que Joseph Priestley

ou Lindley Murray ont critiqué l'usage de *they* dans ces emplois par un certain nombre de locuteurs et de locutrices, dans des phrases telles que *Everyone loves their mother*, qui viole la règle d'accord en nombre entre pronom et antécédent. Des créations ont été proposées dès lors, non pas pour promouvoir la cause des femmes, mais pour donner plus d'efficacité à la langue. Dennis Baron (1986, p. 190-216) en recense plus de quatre-vingt depuis la fin du XVIII^e siècle, certaines d'entre elles proposées indépendamment par plusieurs personnes. En 1884, la question agite les revues littéraires, et s'accompagne de propositions complémentaires. À la fin du XX^e siècle encore, des lecteurs de *The American Heritage Dictionary of the English Language* leur envoient des propositions, ainsi *che / chim / chis* (formes sujet, objet et génitive respective) en 1985, ou *ne / nem / nes* en 1995 (American Heritage, 1996, p. 173). Les formes sont souvent déclinées selon les cas, comme ici – citons encore *ir / iro / im* (1888), ou *ha / hem / hez* (1927) par exemple ; très rarement, cependant, il s'agit d'un terme unique, ainsi *hizer* (1891) ou *thir* (1930). Une innovation mérite plus qu'on s'y attarde : *thon* (génitif *thons*), créé par l'avocat américain Charles Crozat Converse en 1884, et qui a fait l'objet d'une plus grande attention. Considérant que le temps est précieux, il souhaitait un pronom épïcène pour gagner en efficacité dans l'expression ; et voulant que le pronom se propage dans les usages, il l'a créé spécifiquement pour qu'il connaisse le succès, avec un sens logique (contraction de *that* et *one*, celui-là) et des sons harmonieux, car fréquents dans la langue anglaise ; il propose ainsi des phrases telles que *If Mr. or Mrs. A. comes to the courthouse on Monday next I will be there to meet thon*. Ce pronom a été intégré aux entrées de deux dictionnaires : le *Standard Dictionary* de Funk & Wagnall (de 1898 à 1964), et le *Webster's Second New International Dictionary* (Baron 1986, p. 200-201). Malgré ce soutien institutionnel, il ne s'est pas propagé non plus. Les néologismes pronominaux n'ont connu un relatif succès que dans certaines formes d'écriture, notamment la science-fiction, et sont utilisés par certains groupes de discussion sur internet ; mais ils n'ont jamais connu le succès au-delà (American Heritage, 1996, p. 173).

– Autre solution, moins radicale et recommandée par les guides d'usage aujourd'hui : agir en amont du pronom, sur l'antécédent, en évitant un groupe nominal de troisième personne du singulier. Concrètement, cela peut impliquer de passer au pluriel (par exemple, *Students may exercise their right of appeal*), ou encore d'employer la deuxième personne au lieu de la troisième (par exemple, *You may exercise your right of appeal* plutôt que *A student may exercise his right of appeal*). Les conditions d'utilisation de Google (*Google Terms of Service*), par exemple, ont actuellement recours à la deuxième personne (ainsi *By using our Services, you are agreeing to these terms.*)

– Une piste principale enfin, recommandée par les guides d'usage : agir sur le pronom. Là, deux possibilités s'offrent : la stratégie de « neutralisation », grâce au pronom dit *they singulier*, qui n'a jamais cessé d'être utilisé dans

la langue informelle malgré la condamnation des grammaires prescriptives (on le trouve même sous la plume d’auteurs reconnus comme Jane Austen ou Henry Fielding), en particulier lorsque l’antécédent est un quantifieur (*everyone, somebody, no one*) ; et la stratégie de « féminisation », qui explicite le féminin. Considérons plus en détail ces deux stratégies.

Le pronom *they* est de plus en plus accepté aujourd’hui ; si certains le refusent encore pour des antécédents sans quantifieur (ainsi *The patient should be told at the outset how much they will be required to pay*, ou en contexte spécifique, *A friend of mine has asked me to go over and help them with their assignment*, exemples empruntés à Rodney Huddleston et Geoffrey K. Pullum (2002, p. 493), des études linguistiques ont montré qu’il avait une réelle valeur singulière, en plus de sa valeur centrale plurielle. Ainsi, Elizabeth S. Sklar (1988, p. 411) montre par les exemples (1a) et (1b) ci-dessous que pour deux antécédents grammaticalement singuliers mais marquant notionnellement un pluriel, *they* n’est acceptable que pour l’humain. C’est l’indice que *they* marque bien un accord en genre, plus particulièrement l’idée d’un genre non défini.

1a. Everyone looks dirty, don’t they?

1b. Everything looks dirty, *don’t they? (-----> doesn’t it?)

They est alors décrit dans ces emplois comme un « *they* singulier » (*singular they*) ; il est utilisé parce que la référence peut être à l’un ou l’autre sexe (par exemple en 1a), parce que le sexe est inconnu, ou parce que le locuteur ne souhaite pas divulguer le sexe (par exemple pour un antécédent de type *a friend of mine*). *They* ne peut cependant constituer à lui seul la solution à tous les usages indifférenciés : Michael Newman (1992, 1998) montre qu’il ne peut être utilisé pour les références indifférenciées que si le degré d’individualisation du référent est faible.

L’autre stratégie, celle de « féminisation », peut prendre diverses formes :

- coordination de formes spécifiques (*he or she*, ou le moins fréquent *she or he*), maladroite cependant en cas d’usage répété ;

- un *she* générique, à utiliser en alternance avec le traditionnel *he* (par exemple pour deux référents différents ; ou pour une alternance d’un paragraphe à l’autre, ou d’une page web à l’autre d’un même site), qui vise à faire alors de l’humain prototypique une femme. Il est cependant peu utilisé, et restreint à certains écrits du monde universitaire ou sites pour jeunes parents (avec par exemple des antécédents du type *your child*), et il n’est le plus souvent pas recommandé par les guides d’usage aujourd’hui ;

- des formes composites, relativement récentes, restreintes à l’écrit, comme *his / her*, *she / he*, ou, en fonction sujet uniquement, *(s)he* ou *s/he*. Ces formes peuvent être analysées comme une simplification des formes redoublées coordonnées. Restreintes à l’écrit et difficiles à lire, elles sont peu maniables et peu fréquentes.

Ces listes de solutions peuvent apparaître stabilisées ; mais il n'en est rien. Certaines divergences de jugement apparaissent, comme le montre par exemple Laure Gardelle (2015, p. 72-73). Ainsi, *he or she* est la première option recommandée par le *National Council of Teachers of English* (NCTE, 1998-2014), mais n'est pas toujours cité, voire est déconseillé par l'université de Marquette aux USA (Marquette University, 2014). Ou encore, *she/he* est rejeté par cette dernière, tandis que *s/he* et *he/she* figurent parmi les solutions de remplacement proposées par le NCTE. Enfin, *they* est rejeté par l'Université de Marquette, au nom d'un problème de grammaire, mais il est accepté par le *Boston Editorial Style Guide* de l'université de Boston (2014) parce qu'il figure dans le dictionnaire américain de référence de Webster. Le NCTE, pour sa part, note qu'il est de plus en plus accepté avec un antécédent indéfini, mais que certains le considèrent encore comme incorrect.

Pour conclure sur les questions d'écriture non sexiste du genre en anglais, ce panorama montre à quel point cette question s'est installée dans la société, que ce soit aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie et Nouvelle-Zélande ou au Canada. Elle s'inscrit aujourd'hui dans un cadre plus large de lutte contre toutes formes de discriminations linguistiques envers une catégorie de la société ; les recommandations de l'Université de Newcastle (Australie) pour une langue non discriminante (*inclusive language guideline*), par exemple, traitent des discriminations contre les femmes, mais aussi contre les personnes en situation de handicap et les personnes de communautés minoritaires (2006). La sensibilité aux questions de genre est grande en particulier dans le monde politique et institutionnel, journalistique, caritatif, les publications pour jeunes parents, ou encore le monde universitaire. Ainsi, chaque université propose un code de bonne écriture, distribué à son personnel (Aikhenvald, 2016, p. 198), voire publié en ligne, et appelé alternativement *gender-neutral*, *gender-fair*, *gender-inclusive* ou *non-discriminatory language guideline(s)*. Jenny Cheshire (2008, p. 9-10) indique qu'en 2007, dans les universités britanniques, il devient impensable d'utiliser un *he* pour une référence indifférenciée, sous peine de se faire corriger par un ou une collègue. On lui préfère un pronom pluriel, ou *he or she*. Le pronom masculin connaît donc un déclin évident dans les références indifférenciées. Il n'est cependant pas obsole, en particulier dans les conversations informelles. Ainsi, J. Cheshire (2008, p. 10) rapporte que plusieurs de ses étudiants et de ses étudiantes utilisent spontanément *he* ; et si des recommandations sont encore nécessaires, c'est qu'un usage autre subsiste. Par ailleurs, le panorama a montré que les recommandations étaient parfois divergentes sur certaines formes ; et aujourd'hui, les usages ne sont pas toujours inconscients et stabilisés. L. Gardelle (2015, p. 87-89) montre ainsi que certains locuteurs et certaines locutrices, voulant bien faire, finissent par décrire un scénario prototypique dans lequel un enfant est désigné par *he*, puis par *she*, ce qui rompt la continuité de représentation

attendue dans un même scénario ; ou encore, pour éviter un pronom, recourent à un groupe nominal développé, ce qui perturbe les mécanismes d'interprétation des anaphoriques (le pronom marquant une continuité d'attention, et le groupe nominal développé signalant à l'inverse une forme de rupture).

Quoi qu'il en soit, les emplois qui émergent comme les plus fréquents sont ceux qui atteignent le moins le système du genre proprement dit : les néologismes ne se sont jamais propagés ; donner à *she* une valeur secondaire de référence indifférenciée n'a pas connu grand succès ; ce sont à l'inverse des outils déjà existants (*he or she*, *they*, pluriel, deuxième personne) qui perdurent. Par ailleurs, dans tous les guides d'usage, les recommandations sont aujourd'hui multiples, car selon le contexte, telle ou telle forme peut être moins appropriée.

La situation du français : une domination dissimulée

Au contraire de ce qu'on peut dire de l'anglais, on peut parler pour le français d'une domination du masculin¹⁰ étendue (les genres dit masculin et féminin concernent jusqu'aux inanimés), endogène (du fait de son extension, cette domination tend à se confondre avec le système de la langue), et donc potentiellement plus linguistique que référentielle (c'est un point de débat), et enfin masquée par ce qu'elle n'apparaît pas toujours dans le signifiant (notamment les oppositions *homme / femme* et *-é / -ée* sont conçues tantôt comme génériques tantôt comme spécifiques).

Le contraste de la situation française avec le monde anglo-saxon est également saisissant parce que les institutions légitimantes en matière de langue y sont fortement centralisées : si les guides d'accompagnement à la rédaction non discriminante existent depuis les années 1970 dans les pays francophones du Nord (Québec, Confédération Suisse, Belgique), ceux-ci n'ont pas été pris en compte par la puissance publique en France (1999 pour le guide officiel *Femme, j'écris ton nom*). La politique linguistique de la République française, en la matière, reste fermement enfermée dans le cadre national. Paradoxalement, cette fermeté est associée à un caractère plutôt velléitaire : les dispositifs législatifs favorisant la non-discrimination linguistique sont jusqu'alors promulgués sous forme de *décrets*, alors que les politiques visant à consolider la situation existante sont formalisées sous forme de *lois*, à la puissance contraignante plus forte. En outre, cette politique progressiste, attentive à rendre visible linguistiquement la place des femmes dans la vie publique, est plus que fermement critiquée, elle est violemment combattue par l'Académie française, pendant les décennies 1980-2010 (sur ce point, voir Viennot *et alii*, 2016). Face à cette position incertaine de la puissance publique, les guides de

10. Pour ne pas dire andro-centrée, la relation du masculin linguistique aux hommes masculins étant justement un des points centraux du débat.

rédaction se multiplient dans les entreprises, les associations, mais sans que ces préconisations et recommandations aient l'autorité légitimante des institutions étatiques.

Contrairement à l'anglais, le français a pour les substantifs un genre lexical¹¹ que l'on peut mettre en rapport avec le sexe et donc avec des groupes sociaux formés pour l'occasion sur ce critère en passant par une assimilation des genres grammaticaux aux genres sémantiques, voire aux sexes réels¹². Le français connaît en effet deux genres grammaticaux dits « masculin » et « féminin »¹³, termes qui invitent à calquer cette distinction sur la distinction entre les hommes et les femmes et sur la distinction sémantique entre les significations des mots « masculin » et « féminin », « mâle » et « femelle », etc. Lorsqu'on veut englober l'humanité entière sans marquer de pertinence quant à l'identité de genre de la ou des personnes dont il est question, on peut juger utile de faire obstacle à cette binarité grammaticale.

En français les pistes à suivre pour éradiquer toute discrimination linguistique des sexes ne peuvent être que plus complexes qu'en anglais : la solution du pluriel ne peut fonctionner qu'en certains cas, car en français, le genre est la plupart du temps exprimé là aussi ; il est en outre présent dès le groupe nominal. Un problème surgit donc immédiatement : il n'y a en français aucun substantif sans genre déterminé et le phénomène de l'accord étend le phénomène aux déterminants, aux catégories incidentes (adjectifs, verbes) ainsi qu'aux outils de reprise pronominale. Or la plupart de ces morphèmes marquent dans leur morphologie le genre lexical du substantif qu'ils actualisent : il n'y a guère que les « nominatifs » pluriels des déterminants (*les, des*), les datifs singulier et pluriel des pronoms (*lui, leur*), le déterminant défini singulier élidé (*l'*) et le possessif présupposant une pluralité de propriétaires (*notre, nos ; votre, vos ; leur, leurs*) qui y soient indifférents.

Dans les autres cas, c'est-à-dire en règle générale, c'est le marquage du genre, pour paraphraser le titre de l'article de Monique Wittig (2007, p. 103-112) qui est imposé par la langue. Les solutions inclusives choisies en vue d'un non-marquage dérogeront forcément, soit aux règles du système du français (cas de l'oral), soit à celles du système utilisé pour transcrire le français (cas de l'écrit) : en cas de référence à des collectifs mixtes mis en relation avec les genres grammaticaux, en cas de coordination de substantifs de genre

11. On distingue ici entre genre lexical et genre grammatical sur la base suivante : ce sont tous les deux des genres linguistiques ; par genre lexical on entend la valeur de genre associée à un mot du lexique ; par genre grammatical on entend le système qui organise les valeurs de genre (opposition binaire en français entre « masculin » et « féminin »).
12. Dits aussi relever du « genre naturel ». Mais cela n'a rien d'équivalent : l'assimilation du sexe au « genre naturel » pérennise sans l'examiner l'idée qu'il existe un rapport entre les catégories de la langue (genre grammatical et/ou lexical) et les catégories biologiques (sexe), lesquelles sont aussi construites. Sur ce point, voir Fausto Sterling, 2012 ; Vidal, 2006 et Rouch, 2011.
13. Cette terminologie est héritée des grammaires antiques, et elle est présente dès les premiers textes. Voir par exemple l'édition de la *Grammaire de Denys le Thrace* par Lallot, 2003 [1998].

grammaticaux différents, ou de détermination d'épicènes (mots ne marquant aucun genre spécifique). Si l'on a choisi de se concentrer dans ce numéro sur les graphies, c'est non seulement parce qu'elles répondent à des besoins particuliers différents de ceux de l'oral, mais surtout parce que les écrits ayant une certaine permanence (l'oral étant, en dépit des enregistrements, intrinsèquement fugace¹⁴), ils sont le fer de lance des attitudes envers les discriminations, qu'il s'agisse aussi bien de les reconduire que de s'efforcer de les éviter, en particulier dans les textes à destinataire collectif (formulaire, inscriptions de signalisation, textes médiatiques, courriers et surtout courriels, modes d'emploi, tutoriels, etc.). Il n'est pas question de décrire ici en détail, ce que feront les articles, ni le système de marquage du genre en français, ni telle ou telle proposition de graphie, mais d'attirer l'attention sur la différence entre les mécanismes linguistiques de marquage ou de non-marquage.

De fait, les justifications avancées pour expliquer l'usage hérité d'un masculin réputé apte à désigner aussi bien les hommes que les femmes, et que visent à contester ou problématiser les pratiques novatrices, que celles-ci soient nommées « rédaction non discriminante », « écriture inclusive » ou « visibilité linguistique des femmes », reposent sur un petit nombre d'arguments politiques et scientifiques qu'il convient d'examiner à nouveaux frais : le masculin grammatical ferait office de neutre dans une langue comme le français qui ne possède que deux genres grammaticaux ; les formes de masculin des substantifs tiendraient lieu d'hyperonymes, auxquels les formes de féminin seraient subordonnées en tant qu'hyponymes.

La « neutralisation » ou : le masculin ferait office de neutre

Première question, qui dit « neutralisation » dit-il « non-marquage » ? Le terme de « neutralisation » est souvent employé pour désigner le non-marquage du genre lexical, mais c'est une notion qui présente des ambiguïtés qui tiennent pour partie aux différents usages, standards, pseudo-savants ou scientifiques qui en sont faits.

Voici un usage standard de la notion appliquée (sous forme adjectivale : « neutralisantes ») à toutes les graphies non discriminantes :

Depuis plusieurs années se développent de nouvelles morphologies (linguistiques) et graphies permettant de relâcher un peu ce carcan. C'est surtout le cas avec les pronoms de troisième personne. On pourrait qualifier ces nouvelles formes de neutralisantes : elles ne sont pas neutres mais leur intérêt réside dans le processus de perturbation du genre. C'est le cas des pronoms personnels *ille* (au lieu de

14. Propriété que n'annulent pas les enregistrements, comme on aurait tort de croire : leur diffusion y est nécessairement temporelle et par conséquent la communication, certes réitérable, aussi fugace qu'à l'oral non enregistré.

il et elle), illes, elleux (elles et eux), ou encore du démonstratif *celleux*. Certaines formes ne sont cependant reconnaissables qu'à l'écrit (*ille* et *illes*)¹⁵.

Le même texte déclare auparavant :

Des expressions comme « langage non-genré » ou « langage neutre » ne me conviennent pas non plus [...] Des procédés de neutralisation sont possibles, mais un langage « neutre » n'est pas l'objectif. L'objectif, au contraire, est de mettre fin à l'invisibilisation du féminin dans la langue comme dans la société. (*ibid.*)

En effet égalité des genres masculin et féminin et disparition (= neutralisation) de ces genres sont deux choses très différentes. Dans ces usages, la notion de « neutre » au sens grammatical (genre des langues à déclinaison n'existant pas en français, d'où l'équivalence faite avec « non-genré ») n'est pas sensible, malgré la morphologie. Cet usage du verbe « neutraliser » et de ses dérivés correspond au sens affaibli qu'il a pris en français (empêcher d'agir, rendre inoffensif). Au contraire les usages scientifiques n'appellent pas sans précaution « neutralisations » les formes néologiques bi-genrées comme *celleux* (où l'on repère sans peine le morphème englobant du masculin pluriel et le morphème englobé du féminin pluriel, la marque de nombre étant mise en commun dans le x graphique¹⁶). Ici-même Daniel Elmiger oppose radicalement les neutralisations qui font disparaître le genre et les doublements de formes qui le font apparaître sous ses deux sous-espèces, tout en envisageant il est vrai le cas de formes intermédiaires, typiquement les créations graphiques des mots fusionnant les marques des deux genres.

Un autre usage peut être appelé « usage pseudo-savant », qui précisément confond ou du moins fusionne les deux. C'est le cas dans l'exemple suivant, émanant de l'Académie française dans sa *Déclaration du 21 mars 2002* intitulée *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres* (Institut de France, 2012). Dans ce texte¹⁷, le terme « neutralisation » est associé à la notion de *marque*, emprunté à la grammaire structurale de Dubois, l'Académie française commettant la même pétition de principe depuis plus de trente ans :

15. Genre ! [*alias* Anne-Charlotte Husson], *Féminisation de la langue : quelques réflexions théoriques et pratiques*, publié sur Internet le 10 décembre 2013 <<http://cafaitgenre.org/2013/12/10/feminisation-de-la-langue-quelques-reflexions-theoriques-et-pratiques/>> (consulté le 23 janvier 2017). Il s'agit d'un blog à visée de vulgarisation à destination d'un public non spécialiste, ce qui pèse sur l'emploi des mots (dont « neutralisation ») en une acception scientifique ou standard.
16. Ce qui d'une part impose à la graphie un choix entre le pluriel de *celles* et celui de *ceux*, et d'autre part est morphologiquement très discutable.
17. Cette *Déclaration* est publiée dans un contexte d'avancées législatives importantes en matière d'égalité (lois sur la parité) et de relance des politiques linguistiques favorables à une meilleure visibilité des femmes dans les fonctions publiques : Circulaire du Premier ministre du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ; Arrêté du 14 mai 1998 modifiant l'article 19 de l'Instruction générale du bureau de l'Assemblée nationale d'appliquer la Circulaire du 6 mars 1998 ; publication du guide « officiel » de la République française, *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* (CNRS-INALF, 1999).

Comme l'Académie française le soulignait déjà en 1984¹⁸, l'instauration progressive d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique et économique rend indispensable la préservation de dénominations collectives et neutres, donc le maintien du genre non marqué chaque fois que l'usage le permet. Le choix systématique et irréfléchi de formes féminisées établit au contraire, à l'intérieur de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché.¹⁹

Par « genre non marqué », il faut ici entendre le genre masculin, dont se distinguerait le féminin, ou plutôt les « formes féminisées » : seul le premier serait à même de désigner des collectifs mixtes. Il constituerait une forme non marquée, par opposition au féminin, forme dérivée (« féminisée ») à partir d'une base lexicale (la forme de masculin) à laquelle s'adjoint un morphème spécifique (-ette, -ière, -e, etc.). « Neutre », dans ce contexte, tend à signifier « qui ne possède aucun morphème spécifique » et corrélativement « qui ne signifie pas le sexe des personnes délocutées ». Or, dans la grammaire structurale de Dubois, le propos est strictement morphologique, sans considérations de nature sémantique : « non marqué » signifie plutôt « marque zéro » : ainsi, *avocat* est une forme à désinence zéro (*avocat* + Ø), et *avocate* une forme à désinence explicite (*avocat* + e). Ce contre-sens sur la signification scientifique de « non-marquage » en morphologie structurale conduit les Quarante à conclure que la marque zéro, morphologiquement discriminante, est corrélée à une « neutralisation » du trait sémantique / de sexe mâle /. D'où la conclusion, conservatrice en matière d'orthographe et d'usage, de la nécessité de préserver l'usage du masculin alors même que les réalités ainsi dénommées progressent en faveur d'une présence accrue des femmes aux plus hautes fonctions publiques.

Les usages scientifiques, quant à eux, ne recourent pas sans précaution au terme de « neutralisation ».

Cet emploi technique de la notion de neutralisation a sa source en phonologie (où elle est non significative²⁰), passe par la sémantique (elle y devient significative) et enfin par la morphologie (significative elle aussi) à laquelle les propositions de graphie essaient de l'appliquer.

La neutralisation linguistique de deux formes se fait *via* une troisième forme qui renvoie aux deux exclusivement²¹ sans privilégier aucune d'entre elles.

18. L'Académie française fait référence à sa *Déclaration* du 14 juin 1984, qui réagissait à la création par le décret n° 84-153 du 29 février 1984 de la *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, à l'initiative du Président de la République François Mitterrand et à sa Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée des Droits de la femme, Yvette Roudy.

19. Sur le discours de l'Académie française à propos des questions de féminisation et de politique linguistique inclusive, voir Viennot *et alii*, 2016.

20. Au sens de Martinet (1968) qui oppose unités significatives et unités distinctives dans ce qu'il appelle la double articulation du langage.

21. Dans cette perspective les termes collectifs ne sont pas neutralisants : une *foule* peut comporter des *hommes* et des *femmes*, mais aussi des *vieillards*, des *marmots*, des *habitants*, etc. La dimension du sexe n'est pas neutralisée dans *foule*, elle n'y est tout simplement pas. Comme

C'est au départ une notion de phonologie utilisée pour décrire la disparition d'une distinction (qui peut être synchronique comme dans le cas de l'archiphonème). Elle est employée par exemple pour décrire la disparition quasi-totale en français de la production et de la perception d'une différence entre les sons *un* et *in* (Malderez, 1991).

Toutefois, les deux sons disparaissent-ils au même titre que disparaît la différence ? En théorie, qui dit disparition d'une distinction dit *ipso facto*, du moins en analyse différentielle où la notion de neutralisation prend sa première extension, disparition des deux termes qui étaient définis par cette distinction abolie, au profit d'un troisième qui a d'autres caractéristiques que les précédents (de ce fait il peut être soit l'un, soit l'autre) et entre dans un autre système d'oppositions. Mais en pratique, c'est plutôt l'un des deux qui s'impose à l'autre et le remplace : en l'occurrence *in* se substitue à *un*. En outre, la notion de neutralisation est ici diachronique.

Dans la recherche de graphies « neutralisantes », quel que soit le sens donné à la « neutralisation », elle est synchronique. Elle l'est déjà en sémantique. Et c'est bien évidemment pour cette dimension de la signification produite en discours par le marquage zéro ou le marquage plein du genre que la notion de « neutralisation » est utilisée pour décrire les graphies non discriminantes.

L'hyponymie ou : le masculin ferait office d'hyponymie, le féminin d'hyponyme

En sémantique, l'hyponymie et l'hyponymie sont deux termes utilisés pour décrire un mode d'organisation hiérarchisée du lexique. Comme exemples classiques de cette relation essentiellement limitée aux substantifs, on trouve les ensembles *citron*, *orange*, *pamplemousse*, *mandarine*, *clémentine*, *bergamote*,... (hyponymes) vs *agrume* (hyperonyme neutralisant les distinctions sémantiques des termes « hypo-ordonnés » mais conservant leur plus grand dénominateur sémantique commun), ou encore *caniche*, *teckel*, *bouledogue*, *épagneul*,... (hyponymes) vs *chien* (hyperonyme).

Sur un plan logique, les deux appellations sont condition suffisante et condition nécessaire l'une de l'autre : il est suffisant d'employer le mot *caniche* pour pouvoir co-référencer par le mot *chien*, et il est nécessaire mais non suffisant de pouvoir employer le mot *chien* pour être autorisé à co-référencer par le mot *caniche*.

Sur le plan référentiel, les référents des syntagmes nominaux construits avec ces mots entretiennent des relations exprimables sur le mode de l'être : les chiens *peuvent être* des bouledogues (mais ne peuvent pas être des chats, pas plus que les chats des bouledogues), les bouledogues *sont* des chiens (contrairement aux chats).

on va le voir, les hyperonymes (*agrume* pour *orange*, *citron*, *pamplemousse*, etc.) sont de meilleurs exemples pour la neutralisation des axes différenciant les significations des hyponymes.

Enfin, il y a une relation de contraste entre les co-hyponymes : les bouledogues ne sont pas des teckels, même si ce sont tous les deux des chiens.

La relation de domination hiérarchique dans le lexique n'est donc pas strictement binaire, mais relève d'une logique plus que ternaire (comme le montrent les exemples précédents), et elle opère également au niveau synchronique : linguistiquement elle correspond à une coexistence. Discursivement elle correspond à une compatibilité entre hyponyme et hyperonyme (et même à une implication du premier au second). La principale innovation de la sémantique réside dans une extension qui conduit à distinguer deux types d'hyperonymie, que nous nommerons type A et type B.

– L'hyperonymie de type A est celle du modèle *agrume* ou *chien* : l'hyperonyme est un lexème différent du lexème hyponyme (le mot *chien* n'est pas le mot *caniche*). Cela signifie que la notion de neutralisation des propriétés distinctives des termes hyponymes par le terme hyperonyme s'incarne d'abord dans une différence entre des signifiants.

– Il n'en va pas de même avec l'hyperonymie de type B, appelée parfois « auto-hyperonymie » ou « auto-domination » : l'hyperonyme est un lexème identique à l'un de ses hyponymes. C'est typiquement le cas de *homme* en français, qui serait hyperonyme dans *les droits de l'homme* ou *la moitié des hommes sont des femmes* et hyponyme dans *Les hommes viennent de Mars, les femmes viennent de Vénus*²². Cette hyperonymie de type B rendrait compte d'un phénomène purement lexical²³, la polysémie, et ne concernerait que les substantifs de genre masculin.

Si les relations lexicales sont en général observables sur la base d'une différence entre des formes²⁴ (différence qui ne dit pas bien sûr de quelle relation il s'agit, mais qu'il y en a une –serait-elle de synonymie ou au contraire de différence radicale), l'auto-domination au contraire disjoindrait des acceptions sémantiques malgré l'identité des signifiants. Comme la polysémie, dont elle est un sous-type, l'hyperonymie de type B rompt donc avec l'idée traditionnellement reçue comme saussurienne que les différences de signification correspondent, dans le cadre de l'analyse des systèmes de signes, à des différences de signifiant. Elle permet de rapatrier sous le signifiant correspondant à un emploi hyponymique un second emploi, hyperonymique, qui a dans les faits, en français, un signifiant fantôme²⁵.

22. Titre d'un livre de John Gray (Lafon, 2004).

23. Que certains (F. Rastier) considèrent comme un artefact de langue. Il n'existe pas de discours où les mots aient plusieurs sens, hormis des cas de jeux très particuliers (de type *la moitié des hommes sont des femmes*, qui ne fait d'ailleurs réagir que parce qu'il prouve que le sens donné spontanément en français à *homme* est hyponymique, et que c'est une norme académique qui impose l'existence d'un sens hyperonymique).

24. On sait que l'homonymie déroge à ce principe et qu'elle est pour cela sujette à caution.

25. C'est le mouvement inverse dans le cas de l'« auto-hyponymie » (par exemple la signification « épouse » qui spécifie « femelle humaine » pour le mot *femme*). La différence entre auto-hyperonymie (*homme*) et auto-hyponymie (*épouse*) repose sur la détection d'un sens « propre »

De fait, le recours aux critères définitionnels de l'hyponymie de type A que nous avons rappelés donnent lieu à d'étonnants résultats : sur un plan logique, est-il suffisant d'employer le mot *femme* pour pouvoir co-référencer par le mot *homme* ? ou nécessaire mais non suffisant de pouvoir employer le mot *homme* pour être autorisé à co-référencer par le mot *femme* ? Sur le plan référentiel, les relations exprimables sur le mode de l'être donnent lieu à d'étranges énoncés : « les hommes (emploi hyperonymique ?) *peuvent-ils être* des femmes ? » et « les femmes *sont-elles* des hommes (emploi hyperonymique ?) ? »

Contrairement aux systèmes lexicaux disposant d'hyperonymes de type A, comme en grec ancien (*anthropos*, *anèr*, *gynè*, respectivement l'humain, l'homme, la femme), en latin (*homo*, *vir*, *mulier*), ou encore en allemand (*Mensch*, *Mann*, *Frau*), le système français, qui ne dispose que d'hyperonymes de type B, présente un système lexical strictement binaire. C'est la binarité qui règne sur le singulier des pronoms nominatifs et accusatifs de troisième personne (*il / elle* ; *lui / elle* ; *celui / celle* ; *le / la*), des déterminants (*un / une* ; *le / la*), des suffixations (-Ø, /-e ; -*teur* / -*trice* ; -*eur* / -*euse*, -*eresse*), et des marques de genre à l'écrit, à l'exclusion des formes épiciques. Mais dans d'autres cas, le français est unaire, ni masculin ni féminin (*je te parle*, *tu lui parles*).

De cet ensemble de difficultés, il serait sans doute plus prudent de conclure que le statut hyperonymique du masculin est davantage une pratique de discours²⁶ qu'un fait de langue.

On doit aussi remarquer que cette pratique de discours peut toujours se révéler ambiguë, et qu'il faut très régulièrement expliciter l'hyponymie de type B, qui ne va pas sans dire. C'est le cas dans l'exemple suivant. On notera aussi que dès que l'emploi hyperonymique n'est pas souligné (ici par une majuscule, qui n'apparaît pas dans les deux dernières occurrences de la retranscription), il sonne paradoxal, le discours d'Axel Kahn se posant d'ailleurs comme tel (il lutte contre un préjugé courant) :

ou « littéral » (notions épistémologiquement suspectes) dont l'autre est dérivé. Cette détection n'est pas neutre mais lestée de ce qu'on cherche à démontrer et les critères possibles ne sont pas toujours concordants. L'étymologie latine (*homo*) militerait en faveur de la primauté de l'acception hyperonymique de *homme*. Mais la syntagmatique (*bel homme*, *jeune homme*) et les dérivés (*hommasse*), ainsi que le fort sentiment de bizarrerie, voire de contradiction, dans des phrases telles que *Marie est homme à tout faire*, militeraient plutôt, et décisivement pour nous (s'il n'était pas vraisemblable que l'acception hyperonymique de *homme* soit rare et contextuellement dépendante – pour ne pas dire forcée), en faveur de la primauté du sens spécifique et du statut hyponymique.

26. Pratique de discours qui est d'ailleurs récente dans l'histoire du français, comme l'a montré Éliane Viennot (2015). En attestent nombre d'exemples : « Madame de Sévigné s'informant de ma santé, je lui dis : "Madame, je suis enrhumé". — "Je la suis aussi", me dit-elle. — "Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : je le suis". — "Vous direz comme il vous plaira", ajouta-t-elle, "mais pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais autrement". » (Gilles Ménage, *Menagiana, ou les bons mots, les pensées critiques, historiques, morales et d'érudition de Monsieur Ménage, recueillies par ses amis. Seconde édition augmentée*, Paris, Delaunay, 1729, p. 15)

« Mon dernier livre s'appelle *Et l'Homme dans tout ça ?*, mais vous remarquerez qu'« Homme » est écrit avec un grand « h », englobant les hommes et les femmes. Or, une première différence, apparaissant au moins historiquement et dans nombre de communautés, est que l'homme menacé est de sexe féminin. D'ailleurs, pour se faire une idée de la société dans laquelle on se trouve, le meilleur critère est d'évaluer la place qui est dévolue aux femmes. En ce sens, celles-ci devraient être des hommes comme les autres. ²⁷ »

Le français ne disposant pas de formes hyperonymiques spécifiques, les usages hérités semblent à l'avantage du masculin, grammaticalement employé quand il y a au moins un homme (masculin), le féminin étant réservé aux cas où il n'y en a pas. Cela s'étend aux noms d'animés non humains chez lesquels on peut retrouver une opposition sexuelle comparable. Pour les noms d'inanimés il est évidemment impossible de le faire. L'inventivité graphique actuelle, qui promeut des formes conjoignant les marques zéro du masculin et les marques pleines du féminin, peuvent dès lors être envisagées comme une solution pour pallier l'absence de lexèmes hyperonymiques de type A. Ainsi d'*avocat.e*, de *recteur/trice*, en lieu et place de *avocat* ou *recteur*, dont l'identification comme hyperonyme de type B est toujours délicate.

Notons enfin que ce qui guide les pratiques innovantes de graphie inclusive, ce sont sans doute des considérations plus référentielles que sémantiques : ces formes conjointes valent pour les noms d'hommes et les noms de femmes parce qu'elles valent pour les hommes et les femmes (mais ne valent pas pour les noms d'inanimés : on n'imagine difficilement des cas comme *Les enveloppes et les timbres sont arrivés.e.s*²⁸). C'est en raison de cette orientation principalement référentielle²⁹ que l'on peut trouver des formulations comme les suivantes :

27. A. Kahn dans Patrica Delahaie, « Spécificité des sexes : ce que je sais de moi et de l'autre », *Psychologies*, novembre 2001 ; disponible sur Internet : <<http://www.psychologies.com/Couple/Vie-de-couple/Hommes-Femmes/Articles-et-Dossiers/Hommes-femmes-vive-nos-differences/Specificite-des-sexes-ce-que-je-sais-de-moi-et-de-l-autre>> (consulté le 23 janvier 2017).
28. Julie Abbou en donne toutefois ici quelques exemples, mais elle souligne leur caractère « marginal ». On peut considérer de tels emplois comme des hypercorrections érigeant en norme de langue ce qui est au départ plutôt une réaction linguistique à un fait de domination (concernant au premier chef les humains, très secondairement les animaux, et sûrement pas les objets).
29. C'est également la discordance en français entre référence et grammaire qui est source d'apories déjà relevées par John Lyons : « Le genre du nom détermine, dans le syntagme nominal, l'accord au masculin, sans voir si la personne à laquelle il se réfère est un homme ou une femme : le nouveau professeur. Mais quand le nom professeur se réfère à une femme et que, dans le prédicat, il faut un adjectif qui devrait normalement s'accorder avec le nom, on a une discordance entre le genre masculin du nom et le sexe féminin de la personne désignée par le nom. Dans ces circonstances, on ne peut utiliser ni la forme masculine de l'adjectif (par exemple *beau*), ni sa forme féminine (*belle*) sans résoudre, pour ainsi dire le conflit entre genre « grammatical » et genre « naturel ». On ne peut dire ni *Le nouveau professeur est beau* (qui se réfère nécessairement à un homme), ni *le nouveau professeur est belle* (qui n'est pas grammatical). Le conflit se résout avec une phrase comme : *Elle est belle, le nouveau professeur* » (Lyons, 1968, cité par Violi, 1987, p. 22).

- Témoignage d'un.e membre de l'*International Workers of the World* / Syndicat industriel des travailleurs et travailleuses de Québec pour la journée internationale pour l'élimination de la pauvreté³⁰
- pas un.e personne³¹
- Cherche un(e) personne pour mi novembre³²

Cette série d'exemples montre que les pratiques d'écriture inclusive s'étendent même à des lexèmes génériques, aussi bien masculins (« membre ») que féminins (« personne »), et ce en dehors de tout micro-système hyperonymique.

L'emploi du masculin pour les morphèmes grammaticaux en cas de volonté de non discrimination, plutôt que de redoubler les formes, ne va pas du tout de soi : plutôt que disparaître au profit d'une généreuse neutralité, on peut se demander si le masculin n'a pas tendance à phagocytter le féminin. On aurait pour les usages français une nette tendance opposant les interprétations référentielles d'une part aux usages purement linguistiques d'autre part, si tant est qu'on puisse isoler cette « pureté » de son contexte (car tout usage se fait en contexte).

Cette tendance du masculin à s'appropriier les emplois génériques et hyperonymiques se repère d'ailleurs aussi dans les langues à hyperonyme de type A. C'est ce que montrent les exemples suivant, de différentes traductions de textes de la *Genèse* recourant en français aux seuls substantifs « homme » et « femme »³³.

1, 27

(français) Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa.

(latin) *Et creavit Deus hominem ad imaginem suam : ad imaginem Dei creavit illum, masculum et feminam creavit eos.*

(grec) καὶ ἐποίησεν ὁ θεὸς τὸν ἄνθρωπον κατ'εἰκόνα θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς.

(allemand) *Und Gott schuf den Menschen ihm zum Bilde, zum Bilde Gottes schuf er ihn; und schuf sie ein Männlein und Fräulein.*

2, 18

(français) Yahvé Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie ».

30. Exemple québécois, contrairement aux deux suivants, lu sur <<https://sitt.wordpress.com/2016/10/19/temoignage-dun-e-membre-de-liww-quebec-pour-lajourneeinternationale-pour-lelimination-de-la-pauvrete/>> (contenu indisponible, consulté le 23 janvier 2017)

31. Jean-Paul Jauneau, *N'écris pas comme tu tchattes*, t. 1, Raleigh [USA], 2011 ; disponible sur Internet : <<http://www.lulu.com/shop/jean-paul-jauneau/n%C3%A9cris-pas-comme-tu-chattes-tome-1/paperback/product-18348120.html>> (consulté le 23 janvier 2017). Il s'agit d'un livre puriste de conseils d'écriture.

32. Annonce de recherche de colocation lue sur le site du *Bon Coin* <https://www.leboncoin.fr/colocations/1035237912.htm?ca=26> (contenu indisponible, consulté le 23 janvier 2017)

33. Les extraits grecs, latins et allemands proviennent du site *Lexilogos. Mots et merveilles d'ici et d'ailleurs* <http://www.lexilogos.com/bible_hebreu_grec.htm> (consulté le 23 janvier 2017). Les extraits en français sont extraits de *La Bible de Jérusalem*, Paris, Éd. du Cerf, 1973.

(latin) *Dixit quoque Dominus Deus: « Non est bonum esse hominem solum ; faciam ei adiutorium simile sui ».*

(grec) καὶ εἶπεν κύριος ὁ θεὸς οὐ καλὸν εἶναι τὸν ἄνθρωπον μόνον ποιήσωμεν αὐτῷ βοηθὸν κατ'αὐτόν.

(allemand) *Und Gott der Herr sprach: Es ist nicht gut, daß der Mensch allein sei; ich will ihm eine Gehilfin machen, die um ihn sei.*

2, 22

(français) Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme.

(latin) *Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem : et adduxit eam ad Adam.*

(grec) καὶ ὡκοδόμησεν κύριος ὁ θεὸς τὴν πλευράν ἣν ἔλαβεν ἀπὸ τοῦ ἀδάμ εἰς γυναῖκα καὶ ἤγαγεν αὐτὴν πρὸς τὸν ἀδάμ.

(allemand) *Und Gott der Herr bauete ein Weib aus der Rippe, die er von dem Menschen nahm, und brachte sie zu ihm.*

Les langues autres que le français essaient d'utiliser en 1,27 trois mots distincts dont le premier est hyperonymique. Mais contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre, ni le grec ni le latin n'utilisent jamais les formes hyponymiques qu'on leur connaît, *anēr* et *vir* : en 1,27 ils ont recours aux rares *arsēn* (ancien attique), *thēlus* (adjectif et non pas substantif, et se référant à la propriété de posséder un téton), *masculus* et *femina* (adjectif pour l'un, substantif pour l'autre, tous deux rares et plutôt tardifs). Quant à 2,22, on y désigne le mâle par son nom propre (*Adam*)³⁴, l'allemand quant à lui recourant à un pronom spécifiquement masculin mais renvoyant à *Mensch* (hyperonyme, grammaticalement masculin), non à *Mann* (hyponyme).

On voit en 2,18 que les termes hyperonymiques connaissent aussi des emplois hyponymiques³⁵ en grec, en latin, en allemand. On peut supposer que l'existence d'un troisième terme exclusivement hyponymique (encore qu'en ce cas le grec et le latin semblent éviter de l'employer) militerait en faveur de l'auto-hyponymie plutôt que de l'auto-hyperonymie. Mais c'est prêter beaucoup à la structure de langue par rapport à ce qui peut aisément être interprété en discours.

Il va sans dire que cette structure de la langue pour l'expression du masculin et du féminin, déjà floue pour les langues à hyperonymie A, l'est encore plus, voire est inexistante pour les langues à hyperonymie B, ce qui grève lourdement les arguments en faveur de l'hyperonymie du masculin dans *homme*, *avocat*, *recteur* : cette hypothèse correspond au mieux à une interprétation seulement contextuelle (sans projection permanente sur ce que serait la langue), et au pire à un déni.

34. L'invention de la minuscule est carolingienne (IX^e siècle) et n'a ici aucune pertinence pour opposer en 2, 22 grec et latin.

35. On peut aussi considérer que les termes hyperonymiques négligent la masculinité référentielle du premier homme et s'élèvent jusqu'au genre, les sous-genres n'étant créés et dicibles que si la femme existe.

Les protocoles graphiques actuellement en vigueur

Les pratiques graphiques, sur lesquelles choisit de se concentrer le présent dossier, sont loin d'être fixées. Le discours de la puissance publique – on l'a déjà souligné – est ambivalent dans les principes qui guident sa politique linguistique : d'un côté, le mot « genre » lui-même est refusé pour désigner le système de rapports sociaux de sexe (« La substitution de "genre" à sexe ne répond donc pas à un besoin linguistique et l'extension de sens du mot "genre" ne se justifie pas en français³⁶. ») Mais une telle recommandation (en principe toujours valide) est dès sa publication en contradiction avec les politiques élaborées au niveau communautaire de l'Union européenne (le *Guide pour l'évaluation de l'impact selon le genre* a été publié en 1998), et elle l'est avec la formulation la plus récente de la loi française n°2008-496 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (*supra*, note 2). D'un autre côté, la même puissance publique, en d'autres circonstances politiques, a publié des recommandations relatives à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre³⁷, diffuse un rapport destiné à aider les fonctionnaires à appliquer lesdites circulaires (CNRS-INALF, 1999) et interdit de faire figurer dans les offres d'emploi des références liées au sexe³⁸, ce qui implique le recours à des protocoles rédactionnels qui conduisent à intégrer graphiquement l'alternance des genres grammaticaux. De tels protocoles sont manifestement peu aisés à mettre en œuvre, puisque le Pôle Emploi édite à son tour des recommandations et guides d'aide à la rédaction³⁹ des offres d'emploi. De même pour d'autres organismes d'État, tels l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)⁴⁰, ou encore le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes⁴¹.

36. France, Ministère de la Culture et de la Communication, Commission générale de terminologie et de néologie, « Recommandation sur les équivalents français du mot "gender" » (NOR : CTNX0508542X), *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 34 du 22 septembre 2005 ; disponible sur Internet <<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/34/CTNX0508542X.htm>> (consulté le 23 janvier 2017)

37. Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (*Journal officiel de la République française* du 16 mars 1986, p. 4267) rappelée dans la Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre (*Journal officiel de la République française*, n° 57 du 8 mars 1998, p. 3565).

38. Ces principes sont inscrits dans le Code du travail (article L, 1132-1) et dans le Code pénal (articles 225-1 et 225-2).

39. <<http://www.pole-emploi.fr/file/mmlelement/pj/df/9b/1b/89/guidepratiqdeloffrevfinale69493.pdf>> (consulté le 23 janvier 2017)

40. <http://cache.media.education.gouv.fr/file/Egalite_F/G/14/7/Ecriture_egalitaire_ONISEP_Picardie_643147.pdf> (consulté le 23 janvier 2017)

41. <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique-vf-2015_11_05-3.pdf> (consulté le 23 janvier 2017)

Ces protocoles rédactionnels ne sont d'ailleurs pas eux-mêmes sans ambiguïté. Ils sont souvent envisagés comme des procédures de « féminisation » de l'écrit alors même que l'objectif visé est celui d'une éviction des formulations discriminantes. Plus généralement, les buts visés et les moyens pour y parvenir sont parfois contradictoires, dans la mesure où ces textes cherchent à s'adresser à des sujets de droit sans traitement distinctif en recourant à des graphies qui multiplient les marques de genre grammatical : ainsi, pour évoquer les êtres humains au-delà des catégories de sexe, sont affichées les morphèmes spécifiant la dimension de l'identité de genre.

Face à ces injonctions ambivalentes et paradoxales, on comprend l'embaras dans lequel se trouve quiconque est confronté à une situation d'écriture, ce dont porte trace l'inventivité graphique actuelle : « élU/e/s », « élU-e-s », « élU(e)s », « élUEs », « élU.e.s », « élU·e·s », voire « élU·es », « élU-es ». Au seul niveau lexical, la variété des extensions et signes typographiques est grande, de même que sont divers les traitements réservés aux morphèmes de nombre, soit introduits par un signe typographique, soit adjoints au morphème de genre. Au niveau textuel, les protocoles rédactionnels de féminisation sont plus retors encore : que faire des reprises pronominales (« il / elle/s », « ils / elles ») ? des déterminants au singulier (« le/la professeur/e ») ? des accords touchant l'adjectif ou le participe ?

Au regard de telles difficultés (réelles, mais guère plus grandes que d'autres spécificités de l'orthographe française qui n'ont pas ou plus de réalisation phonique : géménées, lettres étymologiques, accentuation dans certains cas, etc.), on peut être tenté – à l'instar de l'Académie française – de s'en tenir au système graphique hérité, et de se réclamer, contre ces innovations, de la grammaire traditionnelle, de la règle du masculin neutre, générique, hyperonymique, et de « l'esprit de la langue »⁴², voire de l'« image de la France dans le monde »⁴³. Parce que les doxas contemporaines ne sont pas stabilisées, et que les protocoles graphiques ne sont pas fixés, l'écriture du genre est un poste d'observation privilégié pour rendre compte des hésitations et des tensions liées à ces pratiques graphiques comme de leur relation éventuelle avec tels ou tels positionnements politiques et idéologiques.

Les pratiques d'écriture sur lesquelles entend se concentrer le dossier sont donc à penser dans une triple perspective : comment s'intègrent-elles au système de la langue française ? Quels positionnements idéologiques les sous-tendent ? Et quelle est la visée performative de ces pratiques ? On peut en effet faire l'hypothèse que les discours sont traversés à la fois par des « règles » (les faits de système imputables à la langue employée) et par des « normes » (les usages discursifs en vigueur dans tel ou tel genre textuel, telle ou telle commu-

42. Voir la *Déclaration* de l'Académie française en juin 1984 (in Viennot *et alii*, 2016, p. 106-108).

43. Voir *L'Adresse au Président de la République* signée par Maurice Druon, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Bianciotti, parue dans *Le Figaro* du 9 janvier 1998 (in Viennot *et alii*, 2016, p. 175-180).

nauté, etc.) qui s'y associent. Autant les règles que les normes sont sujettes à variation, et la situation actuelle a vu apparaître des usages variés sans qu'on puisse encore dégager des propositions dominantes.

Dans son article « Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? », Daniel Elmiger dresse un large inventaire des formes d'écriture non sexiste, attestées ou théoriquement envisageables. Les premières se rencontrent pour beaucoup dans des textes peu standardisés et/ou à faible diffusion. L'auteur examine tour à tour les deux grandes stratégies que sont le dédoublement des formes et la « neutralisation », au sens de réduction de la variation binaire des genres. Les propositions vont des néologismes (par exemple un article indéfini épïcène *yn*, un nom *professoriste* qui exploiterait la finale -e souvent épïcène en français) au réinvestissement de formes anciennes (ainsi la réactivation de la finale -z, comme dans *Pierre et Marie sont partiz*), en passant par l'alternance de formes existantes, dans des coordinations à deux termes de même racine ou dans des suites de noms différents (telles que *homme de radio, speakerine, bruiteur, réalisatrice*). L'auteur souligne la dimension souvent locale des propositions de modification de la langue, qui ne vont jamais jusqu'à une tentative de réforme systémique du genre ; il fait également apparaître certaines préférences (ainsi, deux formes coordonnées paraissent moins difficiles lorsqu'elles ne sont pas homophones : *les électrices et les électeurs*, plutôt que ?*les martyres et les martyrs*), mais il souligne la difficulté à trouver des solutions stables, le genre se rencontrant à la fois dans les noms et dans les satellites qui s'accordent avec eux. Il montre également l'étendue des suggestions et expérimentations, et l'intérêt grandissant pour des usages qui dépasseraient la binarité des genres et la domination du masculin.

Julie Abbou examine quant à elle, dans son article « (Typo)graphies anarchistes où le genre révèle l'espace politique de la langue », non le système des possibilités mais le choix de graphies retenus par un ensemble de discours particuliers issus des mouvements anarchistes. Cette contextualisation d'une sélection particulière lui permet de porter son attention sur les corrélations politiques des graphies recherchant une égalité représentative des sexes et surtout sur leurs implications politiques voulues et ressenties. Elle étudie pour cela deux corpus liés. Le premier est constitué d'une sélection de six brochures anarchistes dans lesquelles elle examine exhaustivement les choix graphiques pertinents, et toujours novateurs (par rapport au système orthographique / linguistique hérité), qui y ont été faits. Ce courant anarchiste se caractérise, montre-t-elle, par la recherche graphique d'une *perturbation* du genre, ce qu'on peut opposer aussi bien à la féminisation littérale (« mise au féminin ») qu'à la recherche de l'égalitarisme (sorte de réhabilitation linguistique de la présence des femmes, qui ne remet pas en cause le genre en lui-même). Cette perturbation passe par la mention explicite des deux catégories dans une même forme, coprésence qui met en question le système des genres.

Les graphies anarchistes, dont Julie Abbou fait une typologie et suit l'évolution à partir de son corpus, témoignent d'une volonté politique de contester le principe même des discriminations. Le second corpus, d'entretiens lui permet d'aborder le ressenti – ou du moins la manière dont on exprime un ressenti – associé à l'emploi de ces graphies : ces commentaires oraux sur des pratiques d'écriture manifestent tant le sentiment épilinguistique que la réflexion métalinguistique que soutiennent ces usages innovants. Ce corpus est précieux car par définition les écrits ont vocation à se présenter sans leurs responsables pour les commenter et justifier les choix. Il fournit aussi des représentations, des implications ou considérations esthétiques, cognitives, etc., et surtout politiques qui leur sont associées. Enfin, il livre un point de vue sur les rapports du discours (étique) et la langue (émique), montrant dans le sillage de Benveniste que le second, sous ses dehors permanents, procède du premier. Toutes évolutions et toute mobilité qui caractérise, selon Julie Abbou, non seulement la langue et le discours, mais aussi le genre.

Références

- ABBOU Julie, 2011, *L'Antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, Thèse de doctorat : Sciences du langage, Université Aix-Marseille 1 ; disponible sur Internet : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/64/38/02/PDF/ABBOU_these.pdf> (consulté le 20 janvier 2017).
- AIKHENVALD Alexandra, 2016, *How Gender Shapes the World*, Oxford, Oxford University Press.
- ALESSANDRIN Arnaud et ESTÈVE-BELLEDEAU Julie éd., 2014, *Genre! L'essentiel pour comprendre*, Paris, Éd. Des ailes sur un tracteur [n° hors-série de la revue *Miroir / miroirs*].
- AMERICAN HERITAGE éd., 1996, *The American Heritage Book of English Usage*, Boston, Houghton Mifflin Company.
- ARMSTRONG Nigel, BAUVOIS Cécile, BEECHING Kate éd., 2001, *La Langue française au féminin – Le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique ?* Paris, L'Harmattan.
- ARON Arnold, 2008, « Genre et langage », *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, n° 277, p. 33-35.
- ARRIVÉ Michel, 1997, « Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 141, n° 1, p. 81-96.
- ARRIVÉ Michel, 2008, *Le Linguiste et l'inconscient*, Paris, PUF.
- BARON Dennis, 1986, *Grammar and Gender*, New Haven, Yale University Press.
- BAILLY Sophie, RANCHON Grâce et TOMC Sandra, 2016, *Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, Louvain-la-Neuve, Éd. EME.
- BAUDINO Claudie, 2000, « La cause des femmes à l'épreuve de son institutionnalisation », *Politix*, vol. 13, n° 51, p. 81-112.

- BAUDINO Claudie, 2001, *Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, Paris, L'Harmattan.
- BAUDINO Claudie, 2006, « De la féminisation des noms à la parité : réflexion sur l'enjeu politique d'un usage linguistique », *Études de linguistique appliquée*, n° 142, p. 187-200.
- BODINE Anne, 1990, « Androcentrism in prescriptive grammar: singular "they", sex-indefinite "he", and "he or she" », *The Feminist Critique of Language: A Reader*, D. Cameron éd., London, Routledge, p. 166-186.
- BOSTON UNIVERSITY [UNITED STATES OF AMERICA, MASSACHUSETTS] 2014, *Boston University Editorial Style Guide*, disponible en ligne : <<http://www.bu.edu/brand/editorial/styleguide/>> (consulté le 20 janvier 2017)
- BOZON Michel, 2006, « Censure linguistique du genre : une résistance politique ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, p. 143-147.
- BUTLER Judith, 2004, *Le Pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris, Éd. Amsterdam.
- BUTLER Judith, 2005, *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka et al. réd., 1999, *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française ; disponible sur Internet : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/994001174.pdf> (consulté le 23 janvier 2017).
- CHATARD Armand, GUIMOND Serge et MARTINOT Delphine, 2005, « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin ? », *L'Année psychologique*, vol. 105, n° 2, p. 249-272.
- CHESHIRE Jenny, 2008, « Still a gender-biased language? Updates on gender inequalities and the English language », *English Today*, vol. 24, n° 1, p. 7-10.
- CHETCUTI Natacha et GRECO Luca éd., 2012, *La Face cachée du genre : langage et pouvoir des normes*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.
- CHEVALIER Yannick et PLANTE Christine, 2014, « Ce que le genre doit à la grammaire », *Qu'est-ce que le genre ?*, L. Laufer et F. Rochefort éd., Paris, Payot & Rivages, p. 13-31.
- COULOMB-GULLY Marlène et RENNES Juliette, 2010, « Genre, politique et analyse du discours. Une tradition épistémologique française *gender-blind* », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, p. 175-182.
- CURZAN Anne, 2014, *Fixing English: Prescriptivism and Language History*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DAWES Elizabeth, 2003, « La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie. De la morphologie à l'idéologie », *Ethnologies [revue publiée par l'Association canadienne d'ethnologie et de folklore]*, vol. 25, n° 2, p. 195-213.
- DEMICHIEL Francine, 1995, « Représentation et sujet de droit », *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, Éd. La Découverte.
- ELMIGER Daniel, 2008, *La Féminisation de la langue en français et en allemand*, Paris, H. Champion.

- FAYOL Marie-Line, 2005, *Féminisation du nom du titre de député et représentations du pouvoir à l'Assemblée nationale (1998-2004) : l'entrée en scène de l'élue*, Mémoire de fin d'études, Institut d'études politiques de Lyon.
- FISHER Ann, 1745, *A New Grammar with Exercises of Bad English: or, and easy Guide to Speaking and Writing the English Language Properly and Correctly*, Newcastle upon Tyne, printed for I. Thompson and Co. by J. Gooding.
- FAUSTO STERLING Ann, 2012, *Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, Paris, La Découverte.
- FRANCE, DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE, 2013, *Langues et cité*, n° 24, disponible sur Internet : <www.dglflf.culture.gouv.fr/publications/LC_24_feminin-masculin.pdf> (consulté le 20 janvier 2017).
- GADET Françoise, 2001, *La Langue française au féminin*, Paris, L'Harmattan.
- GUIONNET Christine, 2002, « Entrées des femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n° 60, p. 113-146.
- GARDELLE Laure, 2013, « Gender/sex discrepancies in pronominal references to animals: a statistical analysis », *English Language and Linguistics*, vol. 17, n° 1, p. 181-194.
- HAMILTON Mykol C., 1988, « Using masculine generics: does generic He increase role bias in the user's imagery? », *Sex Roles*, vol. 19, n° 11-12, p. 785-799.
- HOUEBINE-GRAVAUD Anne-Marie éd., 1998, *La Féminisation des noms de métier en français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan.
- HOUEBINE Anne-Marie, 2008, « De la différence sexuelle ou de la différence sexuée, sexée », préface à S. Bailly, *Les hommes, les femmes et la communication. Mais que vient faire le sexe dans la langue ?*, Paris, L'Harmattan.
- HUDDLESTON Rodney et PULLUM Geoffrey K., 2002, *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- INSTITUT DE FRANCE, ACADÉMIE FRANÇAISE, 2002, *Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres. Déclaration de l'Académie française*, le 21 mars 2002 ; disponible sur Internet : <<http://www.academie-francaise.fr/actualites/feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-et-titres>> (consulté le 23 janvier 2017)
- IRIGARAY Luce, 1985, *Parler n'est jamais neutre*, Paris, Éd. de Minuit.
- KHAZNADAR Edwige, 2002, *Le Féminin à la française. Académisme et langue française*, Paris, L'Harmattan.
- KIRKBY John, 1746, *A New English Grammar*, Menston, Scolar Press Facsimile.
- LALLOT Jean, 2003 [1998], *La Grammaire de Denys le Thrace*, Paris, CNRS Éditions.
- LE GUERN Michel, 2003, *Les Deux Logiques du langage*, Paris, H. Champion.
- LIVIA Anna, 2000, *Pronoun Envy. Literary Uses of Linguistic Gender*, Oxford, Oxford University Press.
- LYONS John, 1968, *Introduction to Theoretical Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MALDEREZ Isabelle, 1991, « Neutralisation des voyelles nasales chez les enfants d'Île-de-France », *Actes du XII^e International Congress of Phonetic Sciences*, Aix-en-Provence, vol. 2, p. 174-177.
- MARQUETTE UNIVERSITY [UNITED STATES OF AMERICA, WISCONSIN], 2014, *Tips for Using Inclusive, Gender Neutral Language*, disponible sur Internet : <<http://www.marquette.edu/>>

- wac/neutral/NeutralInclusiveLanguage.shtml» (consulté le 20 janvier 2017)
- MARTINET André, 1968, *Éléments de linguistique générale*, Paris, A. Colin.
- MARTYNA Wendy, 1978, « What does “he” mean? Use of the generic masculine », *Journal of Communication*, vol. 28, n° 1, p. 131-138.
- MICHARD Claire et RIBERY Claudine, 2008, *Sexisme et sciences humaines. Pratique linguistique du sexage*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- MICHARD Claire, 1996, « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique », *Mots. Les langages du politique*, n° 49, p. 20-47.
- MICHARD Claire, 2002, *Le Sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie ?*, Paris, L'Harmattan.
- MICHEL Lucy, 2016, *La Relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques*, thèse de doctorat en Littérature générale et comparée, Université de Bourgogne.
- NATIONAL COUNCIL OF TEACHERS OF ENGLISH [UNITED STATES OF AMERICA, ILLINOIS], 1998-2014, *Guidelines for Gender-Fair Use of Language*, disponible sur Internet : <<http://www.ncte.org/positions/statements/genderfairuseoflang>> (consulté le 20 janvier 2017).
- NEWMAN Michael, 1992, « Pronominal disagreements: The stubborn problem of singular epicene antecedents », *Language in Society*, vol. 21, n° 3, p. 447-475.
- NEWMAN Michael, 1998, « What can pronouns tell us? A case study of English epicenes », *Studies in Language*, vol. 22, n° 2, p. 353-389.
- PAUWELS Anne et WINTER Joanne, 2006, « Gender inclusivity or “Grammar Rules OK”? Linguistic prescriptivism vs linguistic discrimination in the classroom », *Language and Education*, vol. 20, n° 2, p. 128-140.
- PLANTE Christine, 2015, *La Petite Sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- RASTIER François, 1999, « De la signification au sens. Pour une sémiotique sans ontologie », disponible sur Internet : <http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Semiotique-ontologie.html> (consulté le 20 janvier 2017).
- ROUCH Hélène, 2011, *Les Corps, ces objets encombrants. Contribution à la critique féministe des sciences*, Donnemarie-Dontilly [Seine-et-Marne], Éditions iXe.
- ROUGHGARDEN Joan, 2012, *Le Gène généreux. Pour un darwinisme coopératif*, Paris, Éd. du Seuil.
- SKLAR Elizabeth S., 1988, « The Tribunal of Use: Agreement in Indefinite Construction », *College Composition and Communication*, vol. 39, n° 4, p. 410-422.
- SPENDER Dale, 1980, *Man Made Language*, London, Routledge & Kegan Paul.
- TAHON Marie-Blanche, 2004, *Sociologie des rapports de sexe*, Rennes/Ottawa, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université d'Ottawa.
- UNIVERSITY OF NEWCASTLE [AUSTRALIA], 2006, *Inclusive language guideline*, disponible sur Internet : <http://www.newcastle.edu.au/about-uon/governance-and-leadership/policy-library/document?RecordNumber=Do9_1974P> (consulté le 20 janvier 2017).
- VIDAL Catherine éd., 2006, *Féminin Masculin. Mythes et idéologies*, Paris, Belin.
- VIENNOT Eliane, 2014, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly [Seine-et-Marne], Éditions iXe.

- VIENNOT Eliane, CANDEA Maria, CHEVALIER Yannick, DUVERGER Sylvia, HOUEBINE Anne-Marie et LASSERRE Audrey, 2016, *L'Académie contre la langue française. Le dossier «féminisation»*, Donnemarie-Dontilly [Seine-et-Marne], Éditions iXe.
- VIOLI Patrizia, 1987, « Les origines du genre grammatical », *Langages*, n°85, p. 15-34.
- VITTOZ Marie-Berthe, 2009, « La formulation de l'égalité des genres dans un texte institutionnel international : quelle place pour l'euphémisation? », *Synergies Italie*, n° spécial (« Euphémismes et stratégies d'atténuation du dire », P. Paissa et R. Druetta éd.), disponible sur Internet : <http://gerflint.fr/Base/Italie-special/vittoz.pdf> (consulté le 20 janvier 2017).
- WITTIG Monique, 2007, *La Pensée straight*, Paris, Éd. Amsterdam.